



Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves

Rapport annuel d'exécution 2011



Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost

4 rue Michelet 65100 Lourdes

05.62.42.64.98

contact@smdra.fr

www.valleesdesgaves.com



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) :
l'Europe investit dans les zones rurales





Introduction :	3
Partie 1 : Etat d'avancement du programme	4
A. Programmation	4
B. Exécution financière	4
C. Effet levier de Leader	5
Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2011	6
A. L'équipe technique du GAL	6
1) La coordination du programme	6
2) L'animation de proximité	6
3) La gestion	8
B. L'accueil et l'instruction des projets	8
C. Le comité de programmation	9
1) Le fonctionnement et les évolutions du comité	9
2) Les comités réunis en 2011	10
D. Les relations avec les partenaires Leader	11
E. Communication	12
Partie 3 : Mise en œuvre de la stratégie	13
A. Evolution de la stratégie du GAL	13
1) Signature du premier avenant	13
2) Problématique de la ligne de partage sur la mesure tourisme	15
B. Les résultats du GAL	15
1) Les objectifs stratégiques	15
2) Analyse des projets programmés	18
C. Le GAL, acteur du développement rural	20
1) Diagnostic des zones intermédiaires et MAET	20
2) Projets de diversification agricole et de valorisation des produits locaux	20
3) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional	21
Partie 4 : L'évaluation à mi-parcours : les résultats	22
A. Une évaluation régionale	22
B. Des résultats positifs et des pistes d'amélioration	22
1) La mise en œuvre du programme	22
2) La plus-value des partenariats	23
3) Cohérence du programme Leader avec les autres aides publiques	23
4) L'effet levier de Leader : innovation, développement durable	23
Bilan et perspectives :	24
Annexe 1 : Suivi de la maquette financière du GAL	25
Annexe 2 : Répartition géographique de la programmation	26
Annexe 3 : Dossiers accueillis au GAL en 2011 et refusés avant dépôt	26

Introduction :

Le Groupe d'Action Locale des Vallées des Gaves met en oeuvre le programme Leader depuis son origine en 1992. Ce GAL est porté par le SMDRA, syndicat mixte compétent sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost (89 communes pour un peu moins de 40 000 habitants).

Le GAL a été sélectionné pour le dernier programme Leader en août 2008 autour de la priorité ciblée suivante: « Equité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves ».

Une enveloppe de 1 901 330 euros lui a été attribuée pour mettre en oeuvre cette stratégie ; la convention tripartite pour la mise en oeuvre de Leader en Vallées des Gaves a été signée le 18 mai 2009 entre le GAL, l'Etat et l'ASP.

La troisième année de mise en oeuvre du programme a permis de programmer 37 projets, ce qui porte le nombre total de projets programmés à 61 pour une enveloppe programmée de 1 068 527€ (soit 56% de l'enveloppe globale attribuée au GAL).

Parmi ces projets, la grande majorité est portée par des acteurs publics et intervient dans les domaines du tourisme et des services essentiels. Cependant, en 2011, des projets portés par des acteurs privés ont également bénéficié d'aides : contrats de mesures agroenvironnementales (aboutissement d'un projet concerté lancé en 2010), exploitants agricoles souhaitant diversifier leur activité...

L'activité du GAL a été intense en cette année 2011 et l'animation de proximité a poursuivi son travail efficace ; le fonctionnement du GAL a été marqué par le remplacement de la gestionnaire. Les comités de programmation se sont déroulés sans problème de quorum et ont permis la programmation de nombreux projets ainsi que la discussion de sujets majeurs pour le GAL.

En effet, la stratégie du GAL a évolué avec la signature d'un premier avenant à la convention qui a permis d'adapter les mesures d'aides proposées, ainsi que les crédits disponibles, aux besoins du territoire. En outre, concernant la stratégie du GAL, une négociation importante s'est engagée avec la DRAAF concernant l'interprétation de la ligne de partage sur les aides aux activités touristiques entre Leader et le FEDER destinés aux pôles touristiques.

Le bilan 2011 révèle également que la stratégie du GAL parvient à être mise en oeuvre de manière efficace à travers une grande variété de projets même si certaines mesures restent non programmées.

Enfin, une évaluation à mi-parcours a été réalisée en fin d'année afin d'apporter au GAL, et à l'autorité de gestion régionale, des éléments concrets concernant la réalisation du programme. Les résultats s'avèrent positifs pour le GAL des Vallées des Gaves, notamment sur le travail d'animation et sur l'intérêt porté à ce programme sur le territoire.

Partie 1 : Etat d'avancement de la programmation du GAL

A. Programmation

En 2011, 14 projets et 23 contrats MAET ont été programmés pour un montant de 456 883 € de Leader sur un montant total de dépenses de 1 679 137 €. Le GAL a programmé à ce jour, 1 068 527€, soit 56% de son enveloppe globale.

Concernant la programmation totale du GAL, la moyenne de fonds Leader est de 14 194.52 € par projet. Cette moyenne a baissé par rapport à 2010 car les 23 contrats MAET concernent des montants Leader relativement bas (la moyenne pour ces 23 contrats est de 1 393 € par exploitant).

Intitulé du projet	Porteur de projet	Leader demandé
Création d'une annexe au centre de loisirs	Commune de Cauterets	50 000.00 €
Rénovation de chambres d'hôtes à Betpouey	Mme Lassalle	2 823.46 €
Assistance technique 2011	SMDRA	57 014.55 €
Création d'un gîte d'étape équestre et pédestre à Ouzous	M. Noguez	22 359.33 €
Travaux de mise en accessibilité du centre thermoludique	Commune d'Argelès-Gazost	43 912.00 €
Mise en place d'une signalétique touristique et événementielle à Cauterets	SYMIHL	46 949.02 €
Création d'un espace sportif intercommunal	Commune de Ger	50 000.00 €
Sentier d'initiation au dessin	Commune de Barèges	38 376.00 €
Animation des MAET	Chambre d'Agriculture	7 480.00 €
Création d'un gîte de randonnée à Sers	M. Noguère	22 359.33 €
Traduction des outils de communication	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	3 355.09 €
Amélioration de l'offre vélo	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	7 433.36 €
23 contrats MAET	Exploitants agricoles	32 038.02 €
Création d'une épicerie sociale et solidaire	Commune de Lourdes	22 782.76 €
Création d'une salle d'accueil éducative	Commune de Lourdes	50 000.00 €

B. Exécution financière

Au 31 décembre 2011, 34 dossiers ont été engagés et 29 conventions d'attribution ont pu être signées pour les projets programmés depuis 2009. Au total, 360 135 € de Feader ont été engagés en 2011 (les sous-réalisations de certains projets ont été déprogrammées).

Au 31 décembre 2011, onze dossiers achevés ont été payés pour un montant global de 328 228 € : assistance technique 2009 et 2010, terrain multisports de Bartrès et aménagement VTT au Pic du Jer, accessibilité du centre thermoludique et du Casino de Cauterets, centre de loisirs de Luz, aménagements de l'office de tourisme d'Argelès-Gazost, signalétique de la Voie Verte des Gaves, terrain multisports de Poueyferré et itinérance douce de Saligos.

L'avancement du programme est le suivant au 31 décembre 2011 :

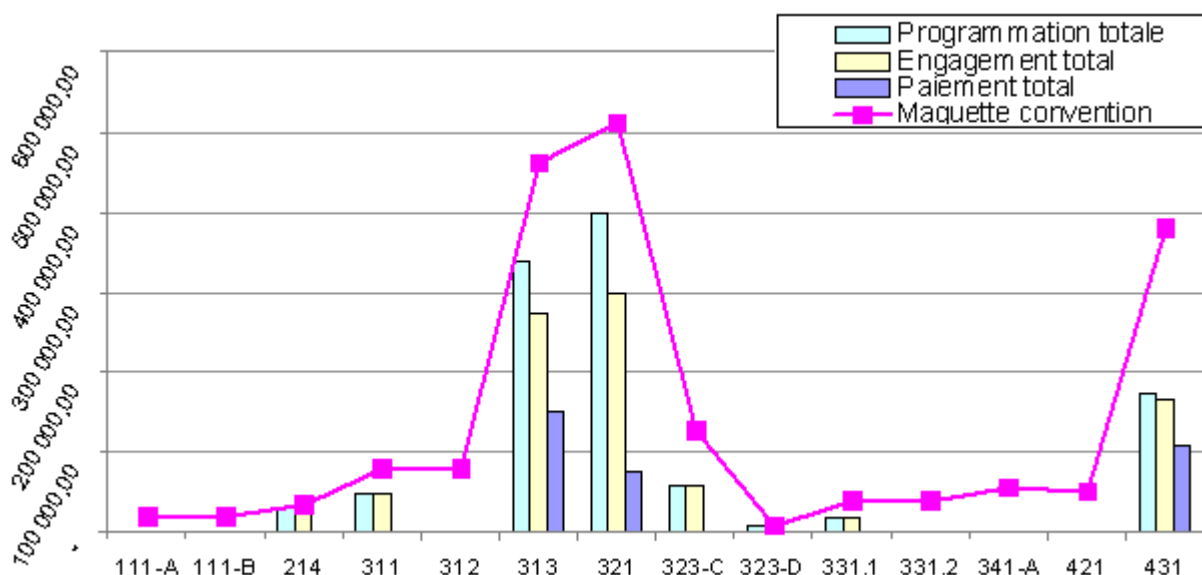
- 56% de l'enveloppe programmée,
- 45% de l'enveloppe engagée,
- 17% payés.

La convention tripartite du GAL prévoit dans son annexe 2 pour fin 2011 :

- un niveau d'engagement cumulé correspondant à 57.4% de l'enveloppe globale
- un minimum de 29% de paiements cumulés.

Malgré le rattrapage du retard dans le traitement du dossier, le lancement du programme ayant été décalé d'un semestre en 2009, les objectifs de consommation fixés dans la convention ne sont pas encore atteints. D'autre part, de nombreuses opérations importantes se sont achevées fin 2011 et les délais de paiement des cofinancements n'ont pas permis de finaliser ces demandes de solde avant la fin de l'année.

Le graphique suivant montre l'avancement du programme Leader en Vallées des Gaves sur chaque dispositif pour trois éléments : programmation, engagement et paiement.



L'annexe 1 présente l'état de la maquette financière globale après l'année de programmation 2011.

C. Effet levier de Leader

Tous les dossiers programmés en 2011 sont en majorité portés par des acteurs publics (ou assimilés en tant qu'organismes publics) et donc la grande majorité des fonds engagés en contrepartie de Leader ou en autofinancement sont d'origine publique. Le taux d'intervention du Leader est de 26 % par rapport à la totalité des dépenses programmées.

Concernant les montants programmés, 1€ de Leader permet de mobiliser 2.60 € de fonds publics (contrepartie publique, autofinancement public cofinancé et non cofinancé et fonds public en top-up) et 0.16€ de fonds privés.

Pour les projets programmés, les financeurs intervenant en contrepartie de Leader sont : l'Etat, la région, le département, le Parc National des Pyrénées, la CAF, les collectivités locales (communes et intercommunalités) et l'autofinancement public.

Partie 2 : Le fonctionnement du GAL en 2011

A. L'équipe technique du GAL

L'assistance technique du GAL est organisée autour d'une coordinatrice, d'une gestionnaire et d'un réseau de cinq animateurs locaux. Les animateurs, la coordinatrice et la gestionnaire se réunissent plusieurs fois par an en Comité Technique pour étudier les projets en cours de réflexion, instruire les dossiers déposés au GAL et travailler sur des thématiques à mobiliser.

1) La coordination du programme

La coordination du programme est assurée par la directrice de la structure porteuse du GAL. L'objectif de cette coordination est de mettre en œuvre la stratégie Leader de manière concertée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, c'est la coordinatrice qui est chargée d'animer les comités techniques qui regroupent les animateurs locaux et qui permettent d'avoir des échanges réguliers entre les acteurs du territoire. Cette animation territoriale passe également par un travail de communication via différents outils : brochure, site Internet, conférence de presse...

La coordinatrice est également chargée du suivi des dossiers et en tout premier lieu de l'accueil des porteurs de projet quand ils ne passent pas par les animateurs ou quand il s'agit de projets touchant un territoire large. Ainsi, la coordinatrice conseille les porteurs de projet et les accompagne dans le montage de leur dossier avant de procéder à l'instruction de ces dossiers.

Dans ce cadre, la coordinatrice est amenée à participer à de nombreuses réunions préparatoires des projets (dans le cadre de la concertation demandée par le programme Leader). Ces comités de pilotage des projets réunissent les différents partenaires des maîtres d'ouvrage (techniques, financiers, institutionnels) et sont l'occasion d'enrichir le projet. L'intérêt de participer à ces comités est de pouvoir orienter le projet en amont de façon à ce qu'il réponde aux exigences du programme Leader.

L'animation du programme, l'instruction et le suivi des dossiers représentent 83% du temps de travail consacré à Leader.

Son rôle est également de suivre l'exécution du programme, à travers une évaluation continue (quantitative et qualitative) et les évaluations ponctuelles (évaluation à mi-parcours réalisée fin 2011). L'évaluation représente 9% du temps de travail destiné à Leader.

En outre la coordinatrice représente le GAL dans les réunions régionales, les formations et cela permet de relayer l'information ensuite sur le territoire. C'est également la coordinatrice, avec la gestionnaire, qui est en relation avec les cofinanceurs et l'autorité de gestion pour les dossiers, du montage au paiement. Les différentes réunions et formations Leader représentent 3% du temps consacré à Leader sur l'année. En 2011, deux formations ont été suivies : l'une sur l'utilisation de l'outil Valosiris et l'autre sur les autres fonds européens et les règles relatives aux aides d'Etat.

Enfin, les 5 % restant ont été consacrés au projet mené par la CACG dans le cadre du Réseau Rural Régional sur le thème des conflits d'usage autour du foncier, et plus spécifiquement sur la problématique des granges foraines dans le Val d'Azun. Le GAL des Vallées des Gaves a été associé de près à ce projet et notamment à l'organisation du séminaire de restitution.

2) L'animation de proximité

L'assistance technique du programme Leader s'appuie sur un réseau d'animateurs locaux répartis sur le territoire par canton :

- Melle Céline Fustier, agent de développement local au SIVOM de Lourdes-est, cantons de Lourdes Est et de Lourdes Ouest et St-Pé de Bigorre
- Mme Sophie Vabre, adjointe au directeur des finances, commune de Lourdes.
- M. Frédéric Hamon, agent de développement et directeur du Syndicat Mixte du Haut Lavedan, canton d'Argelès-Gazost
- M. Baptiste Jacquart, agent de développement au SIVOM du Pays Toy, canton de Luz Saint-Saveur
- M. Sylvain Lanne, directeur de la Communauté de Communes du Val d'Azun, canton d'Aucun.

Le rôle de ces animateurs de proximité est d'informer, conseiller, et accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans leur recherche de financement. Il s'agit notamment de contacter les financeurs, définir l'éligibilité du projet, aider au montage du dossier de demande, contacter les professionnels en lien avec la thématique des projets, accompagner au montage financier du projet. Les animateurs sont présents tout au long de la vie d'un dossier, jusqu'à la demande de paiement pour laquelle les porteurs de projet sollicitent en général l'aide des animateurs. Ces relations et cette assistance sont d'ailleurs très appréciées des porteurs de projet qui considèrent cette proximité comme l'une des valeurs ajoutées du programme.

Les animateurs locaux jouent également un rôle très important pour la diffusion de l'information. Pour cela différents moyens sont utilisés : rencontres avec les associations, élus, réunions d'informations, plaquette d'information Leader diffusée dans les communes ; rencontres informelles, réunion des instances décisionnelles des intercommunalités... Pour autant, le programme reste très complexe pour la majorité des porteurs de projet et des efforts plus importants restent à fournir, particulièrement envers les acteurs privés.

Malgré la pertinence de cette animation de proximité, des difficultés persistent et sont ressenties par tous les animateurs. Il s'agit principalement de la difficulté dans la recherche de contreparties publiques, difficulté accrue en 2011 avec la complexification des aides publiques, le désengagement de certaines collectivités, l'ajout de nouveaux critères... Au-delà des contreparties publiques, c'est également la raréfaction de l'emprunt bancaire qui peut poser certains problèmes à des collectivités pour apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de leur projet.

En outre, c'est aussi la complexité du programme, l'exigence en termes de pièces justificatives et de montage administratif qui rendent le travail des animateurs difficiles. À cela s'ajoutent également les délais des procédures, notamment pour le paiement, qui sont parfois difficiles à justifier vis-à-vis du porteur de projet.

En termes de pistes d'amélioration du programme et de l'animation, les animateurs locaux estiment que les projets pourraient être plus innovants, c'est-à-dire que le principe d'innovation propre au programme Leader devrait être pris en compte plus tôt dans le projet.

D'autre part, les projets programmés doivent répondre de manière plus directe aux besoins des territoires en matière de services. Enfin, les démarches devraient être simplifiées pour faciliter le montage des projets.

Au-delà de ces difficultés récurrentes, l'animation locale en Vallées des Gaves a été marquée en 2011 par les évolutions des collectivités locales. En effet, 2011 a vu les premières propositions de réorganisation territoriale et pour deux territoires en particulier, certaines questions commencent à être posées. En effet, certains syndicats ou intercommunalités sont appelés à fusionner et l'on peut se demander comment l'animation de proximité s'organisera une fois les changements effectués, et sur quelles collectivités cette animation s'appuiera. D'autre part, certains contextes locaux particuliers n'ont pas été favorables à l'émergence de projets (réflexion sur les évolutions des collectivités, renouvellement des instances et de la présidence de communauté de communes...). Ces éléments vont être encore plus importants pour l'animation locale du programme dans les dernières années de programmation. Le GAL devra par conséquent envisager une réorganisation territoriale de son animation ; cependant, au vu de sa pertinence et de la satisfaction des porteurs de projet, cette organisation de proximité sera maintenue.

3) La gestion

La gestion du programme Leader en 2011 a été marquée par le changement de gestionnaire en novembre. Cette transition s'est très bien déroulée et n'a eu aucune conséquence dans le traitement des dossiers.

La gestionnaire est chargée du suivi administratif des dossiers qui commence par l'instruction des pièces et du contenu des dossiers. La répartition des tâches pour assurer le suivi d'un dossier a été définie entre la coordinatrice et la gestionnaire.

Une fois le dossier instruit, c'est la gestionnaire qui se charge du classement de ces dossiers, de l'envoi des pièces à l'autorité de gestion et de la saisie Osiris. Après une année 2010 encore un peu délicate pour cet outil, son utilisation est aujourd'hui aisée et son utilité est reconnue pour le suivi quotidien des dossiers. A côté de l'outil Osiris, l'outil mis en place par Mipydel (initialement intitulé GET 27) a été également rempli régulièrement. Cependant, certains dysfonctionnements et le fait que le Pays des Vallées des Gaves ne l'utilise pas ont amené le GAL à délaisser l'outil.

L'arrivée de la nouvelle gestionnaire en fin d'année a d'ailleurs rendu obligatoire de prioriser certains éléments et cet outil a été mis de côté. Le GAL s'est cependant engagé auprès de Mipydel pour utiliser cet outil en 2012 et le mettre à jour étant donné l'utilité qu'il aura pour la valorisation des données au niveau régional.

Les demandes de paiement ont été plus nombreuses cette année et leur traitement se déroule bien même si certaines pièces restent complexes à récupérer. En effet, les annexes concernant les subventions versées nécessitaient au départ de faire signer chaque cofinanceur ; la simplification de ce document a permis de gagner du temps sur le traitement de ces demandes.

S'agissant du paiement des dossiers, la gestionnaire est chargée presque en totalité de cette partie de la vie du dossier. Seule la rencontre avec les porteurs de projet pour mener l'entretien d'évaluation se fait avec la coordinatrice.

L'évaluation à mi-parcours a révélé que sur les 61 projets programmés depuis 2009, le délai de traitement entre le dépôt du dossier et la signature de l'engagement juridique était en moyenne de 10.7 mois. Ce délai est à relativiser car de nombreux facteurs en sont la cause :

- pour 65% des dossiers, les retards ont été liés aux difficultés de démarrage du programme (outil indisponible, problème d'instruction en DDT...)
- pour 25% des dossiers, il s'agissait de l'attente liée aux cofinanceurs publics ou à l'attente de pièces complémentaires de la part du maître d'ouvrage.
- enfin, pour les 10% restant, ce sont des délais propres à la procédure Leader (organisation des comités, montage du projet avant qu'il ne soit complet....).

B. L'accueil et l'instruction des projets

Au-delà des projets programmés, le GAL (ou les animateurs locaux) sont sollicités tout au long de l'année par des porteurs de projet. En 2011, 43 projets ont été « reçus » au GAL. Les animateurs locaux sont également destinataires de nombreuses sollicitations : chacun a été contacté entre 5 et 10 fois dans l'année pour des projets en lien avec le programme Leader.

Le GAL a mis en place un outil de suivi de ces premiers contacts afin de connaître la proportion de projets qui sont finalement programmés, ceux qui sont abandonnés ou réorientés. Ce premier contact permet en général de repérer facilement les projets potentiellement éligibles ; le GAL préfère en effet réorienter vers d'autres financements les projets qui ne seront pas éligibles à Leader plutôt que d'attendre l'instruction formelle du projet. Cependant, ces dossiers « abandonnés / refusés avant dépôt » sont suivis et le comité de programmation en est informé. En 2011, 15 projets ont été refusés avant dépôt car ils étaient inéligibles aux dispositifs Leader.

La liste des projets refusés avant dépôt en 2011 est disponible en annexe 3.

Deux projets ont été réorientés vers d'autres fonds européens, le Feder en l'occurrence (sur un projet touristique de pôle et sur un projet d'investissement énergétique).

Enfin, cinq porteurs de projet n'ont pas donné suite à leur demande et les autres dossiers ont été programmés ou sont en cours de montage ou en réflexion.

La grande majorité des dossiers, qu'ils aient été refusés avant dépôt ou qu'ils soient éligibles, est présentée en Comité Technique. Cette instance permet d'analyser les différents projets, de confirmer éventuellement leur inéligibilité ou d'enrichir et réorienter certains projets pour qu'ils correspondent à la stratégie du GAL.

Ce comité technique se compose de l'équipe du GAL : coordinatrice, gestionnaire, animateurs locaux, auxquels est associée l'animatrice du Pays. Ce comité technique est chargé d'analyser l'éligibilité des dossiers et leur cohérence avec la stratégie Leader, ainsi qu'avec la stratégie du Pays. L'intérêt de ce comité est que chaque animateur local peut apporter des éléments complémentaires aux projets de son territoire grâce à sa proximité avec les maîtres d'ouvrage. En effet, les animateurs Leader qui sont également animateurs Pays, sont associés dès l'amont des projets aux réunions préparatoires ce qui leur permet d'avoir une connaissance précise des projets.

Au-delà de l'analyse des projets qui seront proposés, ou non, à la programmation, cette instance permet également d'échanger sur la réglementation, les pratiques, les difficultés locales de l'animation et le suivi du programme ; ce comité est aussi consulté pour les modifications de stratégie et les évolutions de maquette avant validation en comité de programmation.

En 2011, trois comités techniques ont eu lieu et ont eu pour objet :

- l'instruction sur le plan technique et financier des projets déposés au GAL (sur la base d'une grille d'analyse créée en 2010).
- discussion sur des projets du territoire en réflexion : proposition d'orientations et d'enrichissement pour qu'ils soient en adéquation avec les aspects techniques et réglementaires du programme.
- point sur la réglementation, les modifications des textes, les difficultés techniques pour une diffusion d'information rapide et directe auprès des porteurs de projet.
- réflexion sur les thématiques du programme, la mobilisation des porteurs de projet locaux potentiels

En 2011, le comité technique a été particulièrement associé aux réflexions sur la ligne de partage FEDER / Leader pour les projets de pôles touristiques, sur l'évaluation à mi-parcours et sur la rédaction de l'avenant à la convention.

Le fonctionnement du comité technique est tout à fait apprécié par les animateurs qui peuvent ainsi prendre connaissance des projets à l'échelle du territoire du GAL. C'est une instance qui vise d'ailleurs à favoriser ces échanges pour que les animateurs, qui ne travaillent qu'à l'échelle de leur propre territoire, soient informés des projets à l'échelle du GAL. Au-delà des réunions, de nombreux échanges informels entre les animateurs et l'équipe du GAL permettent une animation pertinente du programme.

C. Le Comité de Programmation

1) Le fonctionnement et les évolutions

Le Comité de Programmation du GAL des Vallées des Gaves est composé de 16 membres titulaires (8 dans chaque collège).

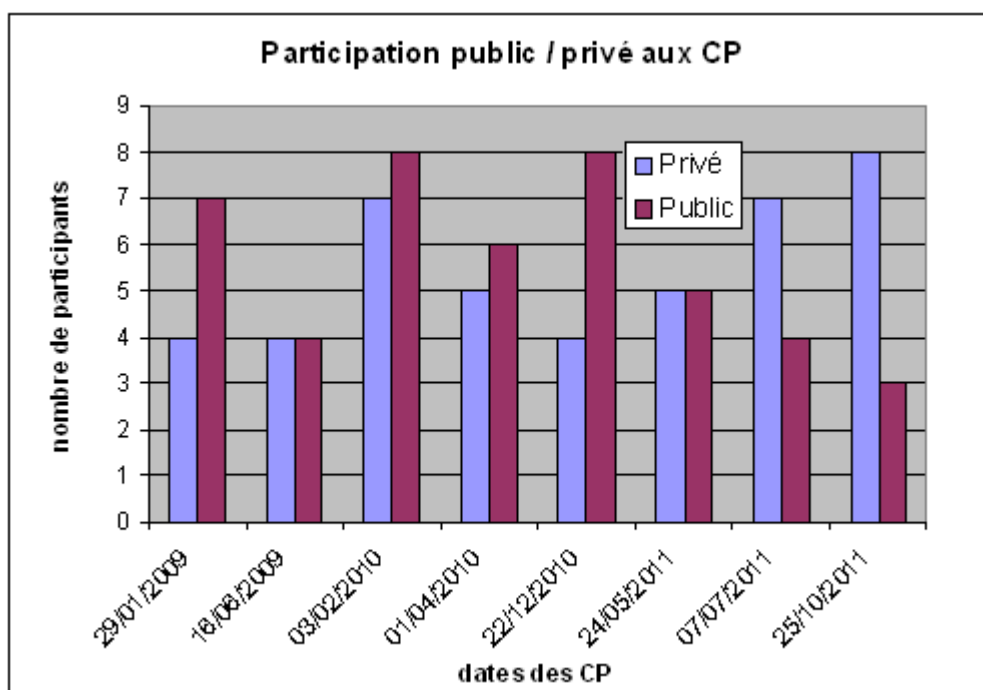
Chaque comité suit le déroulement suivant :

1. état d'avancement administratif et financier et suivi des projets en cours de réalisation
2. proposition de projets à programmer : les membres du Comité ont reçu les fiches de présentation de chaque projet avec la convocation
3. présentation de projets en cours de réflexion.

En cours d'année 2011, afin de favoriser les débats et de ne pas écarter le dernier point, il a été décidé d'inverser la présentation et de présenter les projets en cours de réflexion avant les propositions de programmation.

D'autre part, afin d'éviter l'absence de quorum dans les comités, comme ce fut le cas à deux reprises en 2010, il a été décidé de supprimer la possibilité de vote écrit pour les comités n'ayant pas obtenu le quorum. Cela a permis dès 2011 d'accroître l'assiduité des membres du comité et toutes les réunions ont délibéré avec le quorum.

A noter également pour cette année que les membres du collège privé ont été plus nombreux à assister aux comités que les membres du collège public.



2) Les comités réunis en 2011

En 2011, le comité de programmation a programmé de nombreux dossiers et a été sollicité à plusieurs reprises pour des questions importantes pour la mise en œuvre du programme :

- la problématique de la ligne de partage FEDER / Leader sur les projets des pôles touristiques de montagne,
- l'évaluation à mi-parcours du programme,
- la difficulté concernant les délais de décision des cofinanceurs, et notamment du Conseil Régional,
- les évolutions de la convention et de la maquette du GAL.

- ◆ le 24 mai 2011 :

Objectif : poursuivre la programmation / validation de l'avenant, dont modification du règlement

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; présentation et validation des modifications apportées à la convention du GAL dans le cadre du premier avenant (modifications de fiches dispositifs, de la maquette et du règlement du comité); présentation des projets refusés avant dépôt de dossier ; programmation de cinq projets et de deux projets sous réserve.

- ◆ Le 7 juillet 2011

Objectif : poursuivre la programmation, valider la dernière modification pour l'avenant, alerter les membres du comité sur les difficultés liées à la ligne de partage avec le FEDER sur la mesure tourisme

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; information sur l'évaluation à mi-parcours ; information sur la problématique de la ligne de partage FEDER / Leader sur les projets des pôles touristiques ; proposition et validation de deux modifications supplémentaires pour l'avenant ; présentation des projets refusés avant dépôt et des projets en cours de réflexion ; programmation de deux projets ; cinq projets programmés sous réserve et trois dossiers ajournés.

- ◆ le 25 octobre 2011 :

Objectif : poursuivre la programmation / question de la ligne de partage / questionnaire pour l'évaluation à mi-parcours

Déroulement : information sur l'état d'avancement du programme et des projets ; information sur la problématique de la ligne de partage FEDER / Leader sur les projets des pôles touristiques suite au courrier envoyé par le Président du GAL au Préfet de Région ; présentation de la démarche d'évaluation à mi-parcours et questionnaire soumis aux membres du comité ; présentation des projets refusés avant dépôt et des projets en cours de réflexion ; les membres du comité ont été alertés de la difficulté d'obtenir les cofinancements publics, notamment de la part de la région ; validation des cinq dossiers programmés sous réserve lors des précédents comité ; déprogrammation d'enveloppes ; programmation de sept projets et de 23 contrats MAET.

D. Les relations avec les partenaires Leader

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader, le GAL entretient des relations importantes avec ses différents partenaires : autorité de gestion, autres GAL, partenaires techniques et financiers, Pays.

Les relations avec les autres GAL ont été très nombreuses en 2011 à travers les réunions régionales, les projets communs, les séminaires et réunions thématiques.

Ces contacts entre GAL permettent d'échanger sur les expériences et les outils. C'est également une source d'idées pour les projets et pour lancer des pistes de coopération inter-GAL.

Le GAL a participé à deux séminaires : l'un organisé dans le cadre de l'Eurorégion sur le thème de la coopération et l'autre dans le cadre du projet de coopération transfrontalière Piredes sur le thème « alimentation et proximité ».

Le GAL s'est également impliqué dans deux groupes de travail lancés à l'initiative de la DRAAF, l'un sur l'évaluation à mi-parcours qui a permis de construire les outils communs d'évaluation à tous les GAL de la région et l'autre sur Leader post 2013 qui visait à recenser les remarques et propositions des GAL pour le futur programme.

Le GAL rencontre également régulièrement l'autorité de gestion dans le cadre des réunions officielles régionales et départementales. En outre, un fonctionnement a été adopté par le GAL et le service référent de la DDT pour assurer un suivi cohérent et efficace des dossiers : des réunions ponctuelles ont lieu plusieurs fois dans l'année pour faire le point sur les projets, avant un comité de programmation par exemple. Le GAL participe également aux visites sur place lors des demandes de paiement avec le service référent, cela permet de faire le lien entre les services de l'Etat et le porteur de projet.

Les partenaires techniques et financiers sont également souvent consultés par le GAL, soit ponctuellement pour des projets précis soit pour évoquer des projets en réflexion et les possibilités de financement dans le cadre de Leader. En 2011, une information particulière a été faite en direction de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat concernant les possibilités d'aides pour les micro entreprises (dispositifs 413-312 qui n'a pas encore été mobilisé).

Le GAL a également mis en place un partenariat privilégié avec le Conseil général et plus particulièrement Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement concernant les projets d'hébergements touristiques.

En effet, par le Fonds de développement touristique, le département dispose d'une ligne d'aide dédiée à la requalification de l'offre en hébergements touristiques. De ce fait, le partenariat a été initié sur un projet d'un exploitant agricole souhaitant diversifier son activité par un gîte et depuis plusieurs projets ont été montés sur cette thématique.

Enfin, le GAL échange régulièrement avec le Pays des Vallées des Gaves sur les différents projets financés en commun et sur les projets en réflexion. La coordinatrice du GAL participe au comité technique du Pays et les animatrices du Pays participent également au comité technique et de programmation du GAL. D'ailleurs, les animateurs locaux qui sont animateurs Leader font également partie du comité technique du Pays ce qui permet une représentation des différents programmes locaux par les mêmes personnes. La lisibilité et la proximité des aides publiques en sont favorisées.

E. Communication

La communication autour du programme Leader en Vallées des Gaves a été plus importante qu'en 2010 et a utilisé plusieurs outils afin de toucher des publics variés.

Une conférence de presse a été organisée lors du comité de programmation du 24 mai 2011 ; cette conférence de presse a permis de présenter un premier bilan du programme après deux ans de fonctionnement. Des communiqués ont été diffusés dans la presse et sur la radio locale.

Lors du *joli mois de l'Europe*, les outils de communication reçus au GAL ont été diffusés lors des comités de programmation, lors des rencontres avec les porteurs de projet et les partenaires.

Les sites Internet et les bulletins des collectivités du territoire ont également été utilisés pour diffuser l'information sur les dispositifs d'aide de Leader. Plusieurs collectivités ont répondu favorablement à cette demande et cette initiative sera reconduite régulièrement.

Enfin, le site Internet du SMDRA ayant été refait, toutes les pages ayant trait au programme Leader ont été actualisées et améliorées. Désormais, ce site présente le programme, les mesures, les projets programmés et tous les documents utiles aux porteurs de projet sont téléchargeables. De plus, les pages sont actualisées régulièrement et dès 2012 une newsletter permettra au GAL de communiquer auprès d'un public élargi.

Enfin, chaque projet accompagné par Leader est une occasion supplémentaire de parler de ce programme lors des inaugurations, des conférences de presse....

Partie 3 : Mise en œuvre de la stratégie

A. Evolution de la stratégie du GAL

1) Signature du premier avenant

Après deux ans de programmation, le GAL a souhaité modifier certains éléments de sa convention initiale. En effet, il était nécessaire de réajuster certains axes et la maquette financière par rapport aux besoins réels du territoire et aux projets potentiels. Il s'agissait également d'actualiser les fiches dispositifs du GAL par rapport aux évolutions des textes régionaux et nationaux. Cet avenant ne comporte que des ajustements des dispositifs et de la maquette financière mais la stratégie initiale du GAL n'a pas été modifiée.

Ces propositions ont été élaborées par l'équipe technique du GAL, en concertation avec l'autorité de gestion et ont été ensuite validées au cours des comités de programmation de mai et juillet. L'avenant a été signé par les différents partenaires le 18 octobre 2011.

♦ Modification des dispositifs

Voici les principales modifications qui ont été effectuées sur le plan de la stratégie :

⇒ actualisation des dispositifs du GAL par rapport aux documents nationaux et régionaux : ajustement de taux d'aide publique, précisions sur les conditions d'éligibilité et les bénéficiaires pour les mesures de formation (111-A, 111-B, 331-1 et 331-2).

⇒ clarification des actions éligibles sur plusieurs dispositifs : le dispositif 312 d'aide à la création et au développement de micro-entreprises a été précisé.

Pour le dispositif 321 concernant les services, les projets de commerces de proximité des collectivités ont été ajoutés (multiples ruraux, épicerie services...).

Sur la mesure destinée au tourisme, des précisions ont également été apportées :

- sur les actions visant à développer l'offre d'hébergement : modernisation, extension et réhabilitation d'hébergements pour hôtels, auberges de jeunesse, gîtes d'étape, gîtes de groupe, meublés touristiques, chambres et tables d'hôtes, hôtellerie de plein air,
- sur les itinéraires, routes thématiques : conception, animation, signalétique de routes thématiques ; équipements de circuits de randonnée, instruments de découverte de site naturels (itinéraire découverte thématique, voie verte...),
- pour les actions de communication et promotion, une précision est ajoutée : les actions de communication, promotion, signalisation, viseront à promouvoir les activités touristiques, c'est-à-dire valoriser ou faire connaître les activités ou ressources qui servent de support au tourisme.

⇒ adaptation de la stratégie du GAL aux besoins et aux évolutions du territoire : les dispositifs 132 et 133 concernant l'aide aux filières qualité viande et fromage sont supprimés car ils n'étaient pas mobilisables sur le territoire (déjà mobilisés sur le Feader axe 1 pour les filières éligibles).

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) qui prévoyaient des actions de fauche pédestre ont été modifiées pour privilégier les actions favorisant l'ouverture des milieux et le maintien de l'ouverture plus pertinentes. Et pour animer ces actions, un dispositif a été ajouté à la stratégie du GAL : la mesure 323-D.

◆ Modification de la maquette financière

Les différentes modifications apportées à la stratégie ont eu des conséquences sur la maquette financière. Les mouvements entre les mesures ont permis d'augmenter les enveloppes des mesures les plus pertinentes et plus particulièrement les dispositifs destinés au tourisme et aux services et aux mesures permettant l'animation et la mise en œuvre des MAET.

Aperçu des modifications de maquette financière effectuées dans le cadre de l'avenant :

Mesures		Maquette initiale	Mouvements	Maquette modifiée
DRDR 111A & 111 B	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaires	40 200		40 200
DRDR132	Formation des acteurs aux démarches qualité	19 800	-19 800	-
DRDR133	Information et promotion des produits qualifiés	19 800	-19 800	-
DRDR214-13	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	19 800	+ 14 300	34 100
DRDR311	Diversification vers des activités non agricoles	16 500	+ 63 500	80 000
PDRH312	Aide à la création & développement de micro-entreprises	117 830	-37 830	80 000
PDRH313	Promotion des activités touristiques	440 367	+ 20 900	461 267
PDRH321	Service de base pour l'économie et la population rurale	489 867	+ 21 030	510 897
DRDR 323-C	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	126 000		126 000
DRDR 323-D	Mise en œuvre des MAET	-	+ 7 800	7 800
DRDR 331.1 & 331.2	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	75 300		75 300
DRDR 341-A	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	55 500		55 500
DRDR 421	Coopération	100 100	-50 100	50 000
DRDR 431	Ingénierie, gestion et animation de Leader	380 266		380 266
Total		1 901 330	127 530	1 901 330

◆ Modification du règlement du comité de programmation

Depuis 2009, la moitié des comités de programmation Leader avaient du être validés par un vote écrit, faute de double quorum lors des assemblées. Ce vote écrit posait certaines difficultés : aucun débat sur les projets proposés, aucune discussion stratégique sur le programme, suivi de l'avancement du programme irrégulier, manque de concertation....La DRAAF et l'ASP ont rappelé au GAL l'importance de tenir réellement le Comité, instance de débats, d'élaboration et d'orientation de la stratégie du territoire.

L'article 5 du règlement a donc été modifié par la suppression de la possibilité de consultation écrite du comité de programmation lors de l'absence de quorum.

Il a été préféré la formulation suivante, ajoutée au 1^{er} article de ce règlement : « *En cas de non respect de cette règle, le Comité de Programmation se réunit à nouveau dans un délai d'un mois. La convocation doit être adressée aux membres dans un délai de 8 jours au moins avant la réunion portant sur le même ordre du jour* ».

2) Problématique de la ligne de partage sur la mesure tourisme

Un point réglementaire particulier a été souligné cette année concernant l'interprétation de la ligne de partage entre le FEDER et le Leader sur les projets éligibles à la mesure tourisme (dispositif 413-313) situés sur des pôles touristiques.

Les fonds européens sont soumis à des lignes de partage strictes, définies selon les axes d'intervention de chaque fond. Sur le tourisme, le FEDER et le FEADER (mesure 313, axe 3 et axe 4) ont des axes d'intervention proches en ce qui concerne les pôles touristiques. Cinq sites sont concernés en Vallées des Gaves et ont signé une convention de pôle pour la période 2007-2013 : Argelès-Gazost - Val d'Azun - Hautacam ; Cauterets - Pont d'Espagne ; Luz ; Gavarnie-Gèdre ; Tourmalet- Pic du Midi.

Selon la DRAAF Midi-Pyrénées, le FEADER (y compris Leader) ne peut intervenir sur les projets touristiques de pôle au titre de la mesure tourisme car c'est le FEDER qui a vocation à financer la mise en œuvre des stratégies de pôle. La DRAAF considère donc que ces territoires de pôle ne peuvent pas prétendre à financer leur projet par Leader. Cela aboutirait à créer des enclaves géographiques sur le territoire. Ce découpage géographique n'a été évoqué en début de programmation par aucun des partenaires du GAL, ni dans la convention. Or, le GAL des Vallées des Gaves a financé depuis 2009 un certain nombre d'opérations touristiques sur les territoires de pôles.

Si le territoire applique strictement cette ligne de partage, un certain nombre de difficultés vont apparaître pour le financement de projets touristiques. C'est un problème qui se pose dans d'autres territoires et notamment pour le GAL de Tarbes Haute-Bigorre, dont la ville de Bagnères-de-Bigorre appartient au pôle touristique de Tourmalet-Pic du Midi.

La position de ces deux territoires est de considérer que les fonds européens LEADER et FEDER interviennent en complémentarité et non en concurrence pour l'accompagnement des projets pertinents des pôles touristiques pyrénéens. Le GAL des Vallées des Gaves, ainsi que le GAL de Tarbes et Haute-Bigorre ont donc demandé, par courrier en octobre 2011, à la DRAAF de repréciser cette interprétation régionale de la ligne de partage sur les pôles touristiques. La réponse de la DRAAF était attendue en 2012.

B. Les résultats du GAL

1) Les objectifs stratégiques

La stratégie du GAL visant à l'équité territoriale et la qualité environnementale a été construite sur la base de 5 grands axes d'actions, à côté de la coopération et de l'assistance technique. A mi-parcours, on peut constater que les objectifs ne sont atteints que partiellement et que certains axes sont encore en retrait. Au-delà de la stratégie, ce sont surtout les modalités de mise en œuvre du programme à travers les dispositifs qui posent souvent problème.

◆ Objectif 1 : développer les compétences des acteurs et les pratiques respectueuses de l'environnement en s'appuyant notamment sur les démarches collectives et l'approche qualité environnementale (actions de formation).

Nombre de projets prévus : 5 projets _ Enveloppe dédiée : 100 000 €.

A ce jour, un seul projet a été programmé, pour un montant d'aide de 16 909€. Il s'agit d'une formation à destination des acteurs (élus et socioprofessionnels) impliqués dans le pôle touristique Argelès-Gazost - Val d'Azun - Hautacam afin de réactualiser la stratégie du pôle. Ce projet, en cours de réalisation, prévoit la formation de 45 acteurs pendant 23 jours de formation. Aucun projet de formation à destination des acteurs agricoles et forestiers n'a abouti. La difficulté de mettre en œuvre ces projets de formation s'explique par les financements qui existent par ailleurs et qui sont facilement accessibles (fonds de formation par secteurs économiques notamment) et par la complexité de la procédure Leader par rapport à ces circuits classiques.

◆ Objectif 2 : valoriser l'économie locale et l'emploi par la qualité environnementale et par des actions collectives et structurantes. Il s'agit de soutenir les activités économiques qui mettent en avant une approche liée au développement durable ou à des démarches collectives.

Nombre de projets prévus : 25 _ Enveloppe dédiée : 131 000€.

Le GAL a des difficultés à atteindre cet objectif et n'a aujourd'hui programmé que 4 projets en lien avec cet objectif. Par contre, le montant d'aide attribué sur ces trois projets est élevé (94 500 €). Initialement, cet objectif visait à soutenir des petites structures (micro entreprises, petites exploitations agricoles) mais certains projets se sont révélés de grande envergure.

Dans les projets programmés, trois concernent de la diversification d'exploitation agricole vers l'hébergement agricole dans une logique de démarche collective (adhésion à un réseau) et la valorisation du territoire par le lien avec l'activité agricole. Le dernier projet est mené par une collectivité et concerne la communication touristique sur la base d'une signalétique et d'outils de communication respectueux de l'environnement et du paysage. Ces quatre projets sont en cours.

On constate que les projets à haute qualité environnementale sont difficiles à mettre en œuvre pour des porteurs de projet privés car ils s'avèrent très coûteux et les aides ne sont pas suffisamment incitatives (taux d'intervention limité). Enfin, le dispositif destiné aux micro entreprises est très complexe à mettre en œuvre faute de contreparties existantes pour les entreprises.

Il faut cependant préciser que de nombreux projets d'aménagements touristiques sont rattachés à l'objectif d'accessibilité et mobilité durable mais sont étroitement liés à cet aspect de qualité environnementale.

◆ Objectif 3 : maintenir la vie locale et l'identité territoriale par le maintien /développement des services d'intérêt collectif et essentiels et soutenir la lutte contre les inégalités.

Nombre de projets prévus : 25 _ Enveloppe dédiée : 259 650€

C'est l'un des axes qui a été le plus sollicité depuis le lancement du programme. Onze dossiers ont été programmés pour un montant de près de 400 000€. Tous les projets mis en œuvre sur cet axe sont portés par des collectivités locales et reposent sur l'aménagement de locaux ou équipements structurants et répondent à des besoins de publics spécifiques : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, travailleurs saisonniers ou personnes en difficultés sociales. Ces projets, relativement bien répartis sur le territoire du GAL permettent d'améliorer les services pour un grand nombre d'habitants.

◆ Objectif 4 : développer des modes et vecteurs de déplacements doux : accessibilité et mobilité durable.

Nombre de projets prévus : 25 _ Enveloppe dédiée : 418 160 €.

C'est l'un des objectifs emblématiques du programme Leader et du territoire qui se distingue notamment par des efforts conséquents menés en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées à l'offre touristique.

Quinze dossiers ont déjà été mis en œuvre. Il s'agit de projets touristiques concentrés sur trois aspects principaux :

- la mise en valeur de sentiers, d'itinéraires touristiques mettant en avant le paysage ou un thème particulier,
- la mise en accessibilité d'équipements touristiques accueillant un large public, avec l'obtention du label Tourisme et Handicap
- des projets liés à la thématique du cyclisme, entrée touristique forte sur le Pays des Vallées des Gaves.

Ces projets ont déjà bénéficié de 281 600 € d'aides. Les résultats des premiers projets terminés sont positifs puisqu'en moyenne un accroissement de la fréquentation de 10% a été constaté.

◆ Objectif 5 = Préservation & valorisation des ressources naturelles : eaux, bois, espaces fragiles et paysages.

Nombre d'hectares à traiter : 20 ha _ Enveloppe dédiée : 292 400 €.

C'est le seul objectif du programme qui est à ce jour atteint, et même dépassé. En effet, l'animation menée en 2011 et la partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la DDT et le Parc National des Pyrénées ont permis la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales qui ont reçu un accueil très favorable des agriculteurs du territoire.

Cet axe avait déjà permis de lancer le diagnostic sur les zones intermédiaires du territoire porté par la Chambre d'Agriculture en 2009. Progressivement, dans les conclusions des diagnostics, la menace de fermeture des paysages avait été signalée.

En parallèle, le GAL, qui avait une enveloppe disponible pour mettre en place des MAET sur la fauche pédestre, s'était rapproché de l'Adasea pour étudier les actions potentielles à lancer sur les Vallées des Gaves.

Rapidement, la lutte contre la fermeture des paysages s'est imposée et a remplacé la fauche pédestre et un groupe de travail composé de la Chambre d'Agriculture (ex-Adasea), du Parc National des Pyrénées, de la DDT et du GAL s'est formé pour définir ces MAET. L'animation portée par la Chambre début 2011 a abouti à la signature de 23 contrats, représentant une surface de 64 ha ; ce qui a dépassé les objectifs fixés au lancement de cette action.

◆ Objectif 6 = Favoriser les échanges entre GAL : coopération

Nombre de projets prévus : 3 _ Enveloppe dédiée : 50 000 €.

A ce jour, aucune action de coopération n'a été lancée. En effet, le GAL n'a pas été sollicité par des acteurs territoriaux sur des volontés de coopérer avec d'autres territoires. Cependant, courant 2011, deux pistes de coopération sont apparues :

- une coopération interterritoriale avec le territoire voisin du GAL de Tarbes Haute-Bigorre sur la thématique de la restauration collective.

- une coopération entre le Pays des Vallées des Gaves et un autre territoire des Alpes sur l'amélioration de la politique touristique en matière de cyclisme.

Le premier projet a donné lieu à un certain nombre de réunions préparatoires associant divers partenaires du territoire ; ce projet avait pour ambition de venir en complémentarité de la démarche de la Chambre d'Agriculture pour la mise en place d'une plateforme départementale des producteurs locaux à destination de la restauration collective. Des contacts avaient également été pris avec un territoire de Marennes-Oléron qui avait conduit un projet de coopération Leader sur cette thématique. En fin d'année 2012, une note provisoire de ce projet avait été travaillée, ainsi qu'un plan de financement et un calendrier prévisionnels. Des éléments restaient cependant à éclaircir et notamment le positionnement de ce projet par rapport aux actions menées par la Chambre.

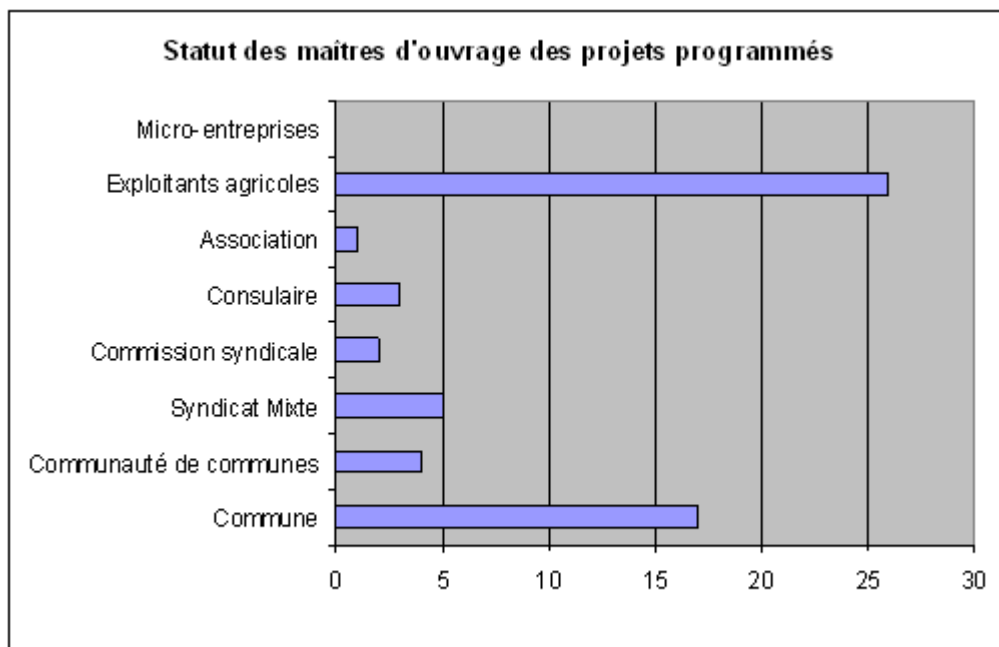
Enfin, pour multiplier les contacts avec d'autres territoires, le GAL a participé à la rencontre des acteurs ruraux de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée qui s'est déroulée en octobre 2011.

⇒ Malgré la diversité des mesures portées par le GAL des Vallées des Gaves, les projets programmés concernent des thèmes bien précis : le tourisme, avec notamment la question majeure de l'accessibilité, et les services essentiels liés notamment à des publics spécifiques. Ce constat reflète surtout les besoins du territoire sur ces deux aspects qui ont d'ailleurs été mis au cœur de la stratégie Leader. Il faut également noter que ces deux thématiques sont en majorité portées par des collectivités locales pour lesquelles l'accès à Leader est plus simple.

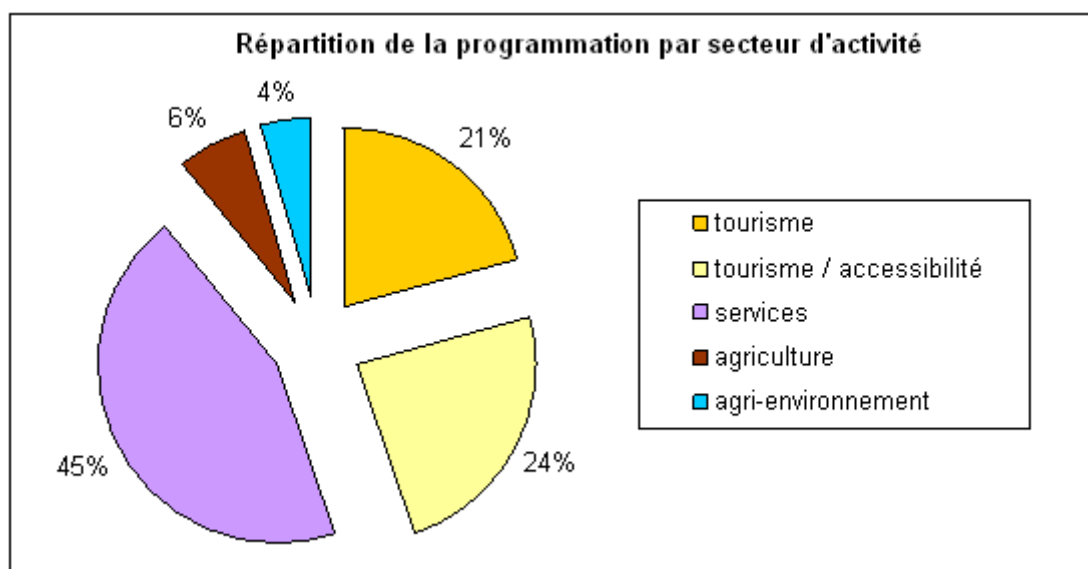
Cependant, d'autres projets sont également apparus sur d'autres thématiques liées au monde agricole et à la diversification vers des activités non agricoles. Cette diversification concerne surtout les hébergements, la mise en valeur des produits locaux et le développement des circuits courts avec la vente directe.

2) Analyse des projets programmés

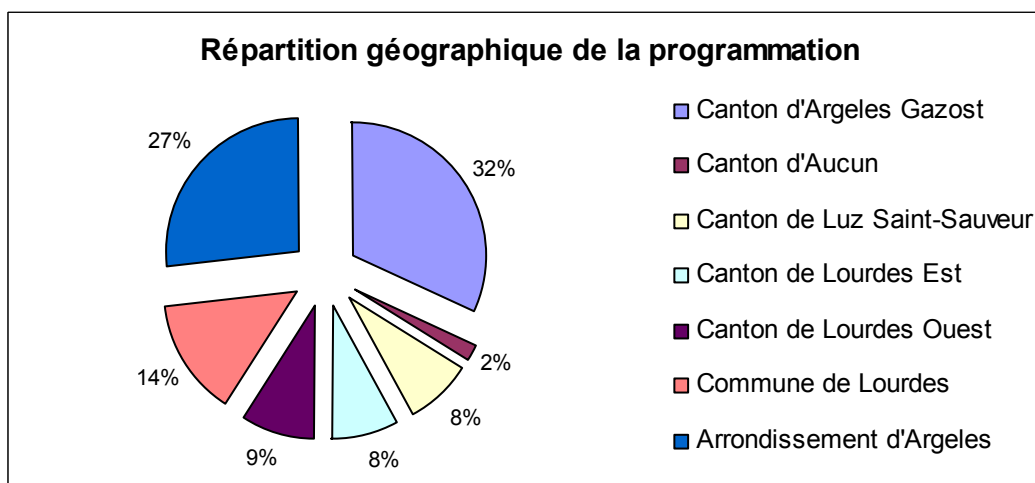
Une analyse détaillée des 61 projets programmés depuis le lancement du programme permet de confirmer une amélioration dans le programme Leader en Vallées des Gaves puisque la part des porteurs de projet publics a augmenté avec notamment la montée en puissance des thématiques agroenvironnementales et de la diversification des exploitations agricoles :



En termes de secteurs d'activités, le montant de programmation est le plus important sur le tourisme et les services car ce sont en général des investissements assez lourds.



La répartition géographique des 61 projets est relativement équilibrée. Trois opérations dépassent les limites des cantons et touchent un territoire plus large.



Une carte de l'arrondissement en annexe 2 présente cette répartition.

L'analyse des projets programmés à partir de l'instruction des dossiers par le GAL a permis d'aboutir à des résultats intéressants concernant l'innovation et les critères de développement durable ; deux aspects essentiels pour la sélection des projets Leader.

Concernant l'innovation, la majorité des projets présente une forme d'innovation plus ou moins importante. Sur les 61 projets, 30 sont réellement innovants (pour le territoire ou dans leur domaine). Les projets innovants le sont en majorité plus sur leur thématique que sur leur partenariat ou sur leur méthode.

Pour les aspects du développement durable (économique, social et environnemental), on peut considérer que la plupart des projets prennent en compte ces trois aspects même si l'aspect environnemental reste le plus présent.

Avec l'évaluation à mi-parcours, le GAL a pu synthétiser les résultats concernant les projets déjà terminés. Ces résultats sont provisoires puisqu'ils ne proviennent que de 11 projets sur les 61 programmés.

En termes d'emploi, 63% des opérations ont permis de maintenir de l'emploi, dont 36% directement. Par contre, aucun projet n'a permis de création d'emploi. Sur l'économie en général, 90% des projets ont des retombées indirectes sur l'économie locale. Le programme Leader a donc un effet réel sur l'économie locale, même si cela reste majoritairement indirect. Sur l'accessibilité, 92% des projets terminés ont des retombées positives dont 45% de manière directe. Cela révèle que l'accessibilité est l'un des objectifs majeurs de la stratégie du GAL.

L'aspect du renforcement des compétences est le moins pris en compte : seuls deux projets ont des effets positifs sur cet élément. Par contre, l'aspect social est assez important puisque 54% des projets contribuent au renforcement du lien social. En outre, seulement 27% des projets ont réellement intégrés la concertation pour leur mise en œuvre. Cela révèle la difficulté pour certains projets de s'inscrire dans cette démarche alors même que c'est un des principes de base de Leader. Enfin, la plupart des projets terminés impactent l'ensemble du territoire du GAL, soit la totalité de l'arrondissement d'Argelès-Gazost voire au-delà; ce point est intéressant alors même que la moitié des projets sont portés par une commune.

A ce jour, les bénéficiaires du programme sont donc plutôt larges, territoriaux et indirects mais ce résultat ne repose que sur un nombre limité de projets. Il faut également souligner que d'autres fonds européens agissent plus directement sur l'aspect économique et social (FEDER, FSE...).

Enfin, la stratégie du GAL accorde un rôle important à l'économie mais est d'avantage orientée vers l'équité et la qualité environnementale, ce qui se retrouve dans les projets très liés à l'aspect social et ceux qui prennent en compte les questions environnementales.

C. Le GAL, acteur du développement rural

Au-delà de la seule mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves, le GAL est associé à de nombreux projets d'études, d'expérimentation et d'animation du territoire en tant qu'acteur du développement local. En 2011, ces démarches ont surtout été liées à la thématique agricole à travers l'aboutissement du projet des MAET notamment, ou la participation à divers projets de valorisation des produits locaux.

1) Diagnostic des zones intermédiaires

Le diagnostic des zones intermédiaires réalisé par la Chambre d'Agriculture s'est poursuivi en 2011. Le GAL a été associé aux différentes instances du projet : comité de pilotage (réuni en novembre 2011) et comités techniques locaux qui associent la coordinatrice du GAL et l'animateur local concerné. Le GAL échange régulièrement avec le porteur de projet sur l'avancement du diagnostic et ils mènent ensemble une réflexion sur les suites à donner à ce diagnostic dans le cadre de Leader. Le volet animation qui suit le diagnostic commencera en effet en 2012 par la validation des enjeux par les territoires et par la proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre. En lien avec ce projet, le GAL a participé en juin 2011 à un séminaire de travail sur le thème « pastoralisme, agricultures et territoires de montagne » dont l'objet était de réfléchir à la stratégie de développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme après 2013.

L'une des actions ayant découlé du diagnostic des zones intermédiaires est la mise en œuvre de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées. En effet, le GAL avait initié ce projet en 2010 et il avait été décidé de monter un projet agro-environnemental susceptible de répondre à l'un des enjeux soulignés dans ce diagnostic : la fermeture des paysages. Validé en 2011 et cofinancé par le Parc National des Pyrénées, ce projet a donné lieu à une animation par la Chambre d'Agriculture qui a abouti à la signature de 23 contrats MAET sur les trois cantons de Luz, d'Aucun et d'Argelès-Gazost. Ces 23 contrats représentent une surface de 60 hectares, ce qui dépasse largement l'objectif initialement fixé à 40 hectares. Ce projet est la concrétisation d'une démarche de concertation des différents partenaires locaux.

2) Projets de diversification agricole et de valorisation des produits

En 2011, le GAL a été associé en parallèle à trois projets dont l'objet était la diversification agricole et la valorisation des produits locaux.

Le premier projet a été la formation d'un groupe d'agriculteurs, producteurs de fromage, dans le Val d'Azun qui souhaitent mettre en place une marque collective. Cette formation, financée par l'Adepfo a donné lieu à la création d'un comité de pilotage chargé du suivi du projet. Le GAL a été associé à ce comité de pilotage ce qui lui a permis de préparer en amont les éventuels projets individuels d'aménagement du point de vente en lien avec la future marque. Ces projets se concrétiseront en 2012.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture a développé depuis plusieurs années un projet de plateforme départementale pour l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective. Le GAL en tant qu'acteur territorial a été associé au comité de pilotage, au même titre que d'autres territoires de projet du département. La coordinatrice du GAL a également participé aux journées d'informations organisées sur les exploitations. Dans le cadre de cette démarche, les pays et territoires du département se sont réunis avec le Conseil Général afin de mettre en cohérence leurs actions sur la thématique de l'approvisionnement en produits locaux. Moins avancé que d'autres pays, le GAL des Vallées des Gaves se positionne en tant qu'intermédiaire entre les collectivités de son territoire intéressées par ce projet et la Chambre d'Agriculture qui gère la plateforme. Le GAL pourra notamment accompagner les acteurs intéressés dans la mise en place d'actions de communication ou de sensibilisation.

Enfin, le dernier projet concerne un groupe d'agriculteurs du Pays de Lourdes volontaires pour suivre une formation qui a pour but la création d'un magasin de producteurs sur la commune de Lourdes. Le GAL a participé à la réflexion de projet en amont mais il n'a pas été possible de programmer ce projet, pourtant éligible et pertinent pour la stratégie Leader, du fait du refus du Vivea d'intervenir en contrepartie du Leader. Le projet a malgré tout trouvé son financement (sur l'axe 1 Feader classique) et a été lancé fin 2011. Le projet devrait aboutir en 2012 et le GAL pourrait intervenir financièrement sur la concrétisation de ce magasin de producteurs.

3) Territoire d'expérimentation du Réseau Rural Régional

Le territoire du GAL des Vallées des Gaves, et plus particulièrement le Val d'Azun, est depuis 2010 le territoire d'expérimentation d'un projet porté par la SAFER Gascogne Haut Languedoc dans le cadre du consortium régional AFUTer : Aménagement Foncier Usages et territoires.

L'objectif de cette expérimentation était de tenter sur le territoire des Vallées des Gaves une reconquête des espaces agricoles intermédiaires auprès d'acquéreurs de granges foraines, en associant dès la phase amont les élus locaux qui sont eux-mêmes demandeurs d'une telle initiative. C'est une démarche partenariale et locale à laquelle le GAL a été associé de près.

Après de nombreuses réunions en 2010, l'année 2011 a été consacrée à la restitution de ce projet. Un séminaire a été organisé le 31 mai 2011 à Arrens-Marsous et a réuni un ensemble d'acteurs locaux (élus locaux, propriétaires, professionnels agricoles...). L'objectif était de rappeler le contexte de la démarche avant de revenir sur les résultats de l'enquête réalisée auprès des propriétaires des granges. Enfin, il s'agissait également de présenter les outils existants en matière de gestion de foncier.

A l'issue de ce séminaire et de ce projet, un guide méthodologique a été réalisé sur les différentes expérimentations menées sur les usages et les conflits d'usages autour du foncier. Cette expérimentation, malgré son intérêt et les besoins existant sur le territoire, a été confrontée au contexte local politique qui n'a pas permis à ce moment là de concrétiser une action globale.

Partie 4 : L'évaluation à mi-parcours : les résultats

En tant que programme européen, Leader doit faire l'objet d'une procédure d'évaluation. Aucune obligation n'a été émise pour l'évaluation à mi-parcours du programme si ce n'est l'évaluation en continu par les GAL. Mais, à la demande des GAL, une démarche régionale a été mise en place pour permettre la valorisation des programmes Leader en Midi-Pyrénées.

A. Une évaluation régionale

Le GAL des Vallées des Gaves dispose déjà d'outils et de méthodes d'évaluation en continu qui lui permettent d'alimenter son évaluation à mi-parcours : suivi financier continu, suivi des programmations, entretien avec les porteurs de projet, rapport annuel d'activités....

Cependant, la démarche régionale nécessite de récolter un certain nombre d'éléments complémentaires et notamment la perception des membres du comité de programmation sur le programme et son fonctionnement.

Cette évaluation à mi-parcours a été réalisée à partir d'un ensemble de données : suivi des dossiers et du programme par le GAL, en continu ; questionnaires diffusés auprès des membres de comité de programmation (14 retours) ; entretien avec les porteurs de projet dont le projet est terminé (11) ; données sur les personnes et structures ayant contacté le GAL (75 contacts).

B. Des résultats positifs et des pistes d'amélioration

1) La mise en œuvre du programme

L'analyse du dispositif de mise en œuvre du programme a révélé que la communication et l'animation semblent tout à fait adaptées et suffisantes sur le territoire. Même si on remarque que la diffusion de l'information et les relations avec les porteurs de projet passent en majorité par le réseau d'animateurs Leader du territoire ou par les acteurs institutionnels partenaires (Pays, collectivités locales...). La qualité de l'information est jugée tout à fait satisfaisante mais les personnes interrogées estiment que les outils comme Internet, la presse locale et les réunions publiques pourraient être mieux utilisés.

Concernant le programme, on peut regretter la méconnaissance des mesures par les membres du comité de programmation ; un constat qui peut s'expliquer par la complexité du programme. Concernant la perception du programme, il est jugé pertinent et une grande majorité des membres du comité estime qu'il facilite l'émergence des projets. En effet, 80% des projets terminés à ce jour n'auraient pas vu le jour sans l'aide Leader. Pour la plupart des projets, Leader a en effet permis d'améliorer la qualité du projet et de le réaliser dans de meilleures conditions. Pour autant, la démarche Leader est jugée plus contraignante que d'autres aides publiques par les porteurs de projet qui la jugent plus longue, plus exigeante et plus complexe. Cette complexité est notamment réelle dans les outils de demande (formulaires, pièces justificatives) et 80% des porteurs de projet ont dû se faire aider pour remplir les formulaires.

Enfin, concernant la gestion des dossiers, le temps moyen de traitement des dossiers du GAL entre la demande d'aide et la signature de la convention d'attribution est de 10,7 mois. Une étude approfondie de ces dossiers, a montré que les retards étaient en grande partie dus à des contraintes extérieures au GAL (retard en début de programme, problèmes techniques sur Osiris, attente de cofinancement). Ces retards ont d'ailleurs eu des conséquences pour 3 porteurs de projet sur les 11 dossiers terminés : les projets ont été retardés et cela a entraîné des difficultés de trésorerie.

Cette évaluation mi-parcours conforte le GAL dans l'organisation locale de son animation ; la proximité et la présence des animateurs est en effet très appréciée. Cependant, un effort doit être fait pour mieux communiquer sur certaines mesures et à travers de nouveaux outils (newsletter, sites Internet des collectivités...).

2) La plus-value des partenariats

Contrairement au début du programme, les membres du comité de programmation, et plus particulièrement ceux du collège privé ont été très assidus (plus de 70% des membres privés ont assisté à au moins 5 comités sur les 8 organisés). Cependant, ces membres privés, même plus nombreux lors des comités, prennent moins la parole que les membres publics. Pour autant, la valeur ajoutée du partenariat public-privé est appréciée avec notamment le regard complémentaire sur les projets qu'il apporte. Enfin, même si la plupart des dossiers sont décidés à l'unanimité, des débats ont lieu et principalement sur l'opportunité des projets.

Concernant les porteurs de projet, plus de 90% ont mis en place des partenariats la plupart avec des acteurs institutionnels. Et dans la majorité des cas, ces partenariats vont se poursuivre après le projet Leader, à minima pour l'accompagnement et le suivi du projet. Le GAL doit s'attacher à faire évoluer le comité de programmation vers plus de débats et de discussions ; ce sera d'ailleurs nécessaire vers la fin du programme quand les enveloppes financières se réduiront. Il s'agira également d'orienter les échanges sur l'innovation des projets, le respect des critères de développement durable et la prise en compte du partenariat qui sont au cœur des principes du programme.

3) Cohérence du programme Leader avec les autres aides publiques

L'évaluation à mi-parcours a révélé la complémentarité forte entre Leader et les autres dispositifs territoriaux (programmes du Conseil général, convention territoriale du Pays, Pôles d'Excellence Ruraux, Pôle touristique, Parc national...). En effet, 87% des projets financés par Leader ont fait appel à d'autres dispositifs territoriaux. Les membres du comité de programmation estiment d'ailleurs, à 64%, que le programme est complémentaire par rapport à ces dispositifs. Ce résultat est tout à fait satisfaisant et lié au fait que la stratégie Leader a été définie dans la concertation et en complémentarité des dispositifs qui existaient sur le territoire. Cette complémentarité se justifie également par la nécessité de bénéficier de contreparties publiques. Le fait que la stratégie soit proche des besoins du territoire est l'un des aspects du programme qui est le plus apprécié des membres du Comté. L'approche ascendante, qui permet la construction de la stratégie par les acteurs locaux, est également considérée comme une bonne pratique à diffuser pour les autres dispositifs.

4) L'effet levier de Leader: innovation, développement durable

Parmi l'ensemble des opérations programmées par le GAL des Vallées des Gaves, 49% sont jugées innovantes, pour le territoire ou pour la thématique. Ces résultats issus de l'instruction par l'animateur Leader sont à relativiser car l'évaluation du caractère innovant d'un projet reste délicate et subjective. Concernant les opérations innovantes, certaines n'ont pas pu être cofinancées par Leader, le plus souvent pour des raisons d'inéligibilité sur les dispositifs du Feader ou par manque de contreparties. Sur l'aspect du développement durable, ce sont des critères qui sont bien pris en compte par les membres du comité de programmation lors de la présentation des projets. Sur l'ensemble des projets programmés, 10% sont considérés comme non durables (c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas assez en compte l'un des aspects du développement durable : économique, environnemental ou social). 8% des opérations sont jugées durables sur les trois composantes et c'est la composante environnementale qui est la mieux prise en compte. Ce résultat s'explique par le nombre important des contrats MAET dont le volet environnemental est au cœur de leur objectif. Contrairement au constat effectué à l'échelle régionale, c'est le volet économique et non le volet social qui est le moins pris en compte. En effet, les projets de services à la population ont été nombreux en Vallées des Gaves alors que peu de projets d'activité économique ont été programmés.

Ces aspects d'innovation et de développement durable doivent mieux pris en compte dès la préparation des projets. Ces critères risquent d'être de plus en plus restrictifs dans un contexte de diminution d'enveloppe pour la fin du programme.

Bilan et perspectives :

Cette troisième année de mise en œuvre du programme Leader en Vallées des Gaves s'est avérée très positive en matière de fonctionnement, d'animation et de gestion. Ces éléments ont été confirmés par les résultats de l'évaluation à mi-parcours menée par le GAL dans un cadre régional.

En termes d'avancement, le GAL des Vallées des Gaves fait partie des premiers GAL régionaux au niveau de la programmation, des engagements et des paiements. Même si le GAL ne parvient pas à respecter les objectifs fixés dans la convention, la programmation de plus de la moitié de son enveloppe lui permettra de poursuivre la mise en œuvre de son programme dans de bonnes conditions.

Concernant la mise en œuvre du programme, l'animation de proximité mise en place par le GAL a une fois de plus fait ses preuves. La gestion des dossiers s'est bien déroulée et le GAL a su faire face au changement de gestionnaire. Enfin, les comités de programmation se sont déroulés dans de meilleures conditions que les années précédentes avec une montée en puissance de la participation des membres du collège privé.

Grâce à son animation et sa gestion, le GAL parvient à mettre en œuvre sa stratégie pour l'ensemble des objectifs même si certaines mesures restent difficiles à concrétiser, souvent faute de cofinancements. Cette année 2011 a également été l'occasion pour le GAL de faire évoluer sa stratégie de façon à la rapprocher des besoins réels du territoire.

Enfin, cette fin d'année 2011 a surtout été marquée par le travail d'évaluation à mi-parcours du GAL, menée dans un cadre régional, et qui a permis de conforter certaines positions du GAL. Pour autant, des aspects restent à renforcer : communication auprès des acteurs privés, projet de coopération, prise en compte plus importante de l'innovation et du développement durable dans la sélection des projets.

L'année 2012 sera une année cruciale pour préparer la fin de programme du GAL. En effet, l'organisation d'un audit de tous les GALs par l'autorité de gestion va nécessiter d'envisager de nouvelles évolutions sur la stratégie, la maquette financière et sur les critères de sélection pour assurer une programmation jusqu'en 2013.

En 2012, le GAL va donc s'attacher à poursuivre sa programmation, mais il devra surtout mener un effort particulier sur les engagements et les paiements des projets.

Enfin, l'année 2102 sera également une année importante pour le lancement d'un projet de coopération, en cours de réflexion à ce jour.

L'évaluation sera poursuivie de façon continue et les résultats sur les effets des projets en seront d'autant plus pertinents que de nombreux projets arrivent à leur terme en 2012.

À plus long terme, les perspectives du GAL seront de deux ordres : les réflexions sur le prochain programme et la réorganisation territoriale de son animation. En effet, dans le cadre de la réforme des collectivités locales, la fusion entre le SMDRA et le syndicat mixte du Pays est envisagée. Ce sont actuellement deux structures distinctes dont les missions complémentaires s'exercent sur le même territoire. Dans ce contexte, il sera alors nécessaire pour le GAL de réorganiser son animation de proximité.

Axe	Mesures	Maquette 2011 (modifiée par avenant)		Programmations 2011		Nouvelle maquette au 1er janvier 2012	
		DEPENSES TOTALES	Feader par fiche dispositif	Dépenses totales	Enveloppe Leader	Dépenses totales	Feader disponible
411	DRDR 111A & 111 B	82 226	40 200,00	-	-	82 226	40 200
	DRDR 214-1.3	61 100	34 100	58 251	32 038	2 849	2 062
413	DRDR 311	400 000.00	80 000,00	261 663	47 542	138 337	32 458
	PDRH 312	350 000.00	80 000.00	-	-	350 000	80 000
	PDRH 313	1 395 086	265 407	658 896	140 025	736 191	125 381
	DRDR 321	1 141 527	284 856	583 065	172 783	558 462	112 073
421	DRDR 323-C	157 550	69 321	-	-	157 550	69 321
	DRDR 323-D	13 9520	7 800	13 600	7 480	320	320
	DRDR 331.1 & 331.2	132 706	58 391	-	-	132 706	58 391
	DRDR 341-A	100 910	55 500	-	-	100 910	55 500
431	DRDR 421	100 000	50 000	-	-	100 000	50 000
	DRDR 431	480 202	264 111	103 663	57 015	376 540	207 097
Total		4 415 228	1 289 686	1 679 137	456 883	2 736 090	832 803



Annexe 2 : répartition géographique de la programmation

Montant total programmé : 1 068 527.02 € (61 projets)
Dont 27% pour 10 projets impactant tout le territoire (288 064.15 €)



Date 1er contact	Intitulé	Porteur de projet	Fiche action	Mesure	Commentaires
janv-11	projet de gîte d'étape pour cyclo et rando	Particulier à Arcizans-Avant	4	313	Non agriculteur ; création inéligible sur la 313.
janv-11	achats de tableaux interactifs pour l'école	Commune de Cauterets	?	?	Service public scolaire non éligible
janv-11	projet de rénovation des vitrines et devantures des commerces dans le cadre d'une charte de qualité et ZPPAUP	Commune de Cauterets	2	312	Inéligible car concurrence trop forte sur la commune et absence de services réellement essentiels (aspect touristique fort)
fev-11	Etude sur situation économique de l'abattoir	Sivom du Pays Toy			Inéligible
mars-11	Couverture de deux courts de tennis pour salle polyvalente	Ville de Lourdes	3	321	Lettre de refus après instruction du 7 juin 2011/ ne respecte pas critère Leader (service essentiel, innovant..)
juin-11	Rénovation d'un bâtiment public accueillant une boulangerie	Commune de Saligos	2	321	Sur la 321, mais seulement travaux de rénovation/entretien = non éligible.
juil-11	Création de logements pour les saisonniers	CCVAG (Emilie Raust)	3	?	Logements inéligibles sur DRDR ou PDRH.
août-11	Construction d'un bâtiment pour la vente de produits locaux à Tournaboup	Myriam Escobar (Pôle Touristique Tourmalet)	2	313	Problème du pôle touristique
août-11	Accessibilité des sports de traîne au public handicapé	Association Mushing Pyrénées (via Emilie Raust)	4	313	Matériel lié à la pratique inéligible sur la 313
août-11	Accessibilité de la vallée du Tech (3ème tranche)	Commune d'Arrens-Marsous	4	313	Projet de pôle touristique / Feder déjà obtenu sur le même projet = refusé.
sept-11	rénovation d'une grange pastorale en hébergement accessible	Laure Cazaux	4	311	Non éligible: dossier déjà commencé.
oct-11	Création de chambres d'hôtes	M. Gayet Martin (particulier)	2	313	Non agriculteur ; création inéligible sur la 313.
déc 2011	Promotion de la destination vallées des gaves par la marque Pyrénéissime	Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves	4	313	La plupart des dépenses étaient inéligibles (objets promotionnels).
déc 2011	Projet de création de gîte de montagne de 14 places dont un accessible	Didier Theil	4	313	Non agriculteur ; création inéligible sur la 313. Et projet de création non novateur en termes énergétiques.